

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 novembre 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 28 novembre, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté trois arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur deux projets de décret et examiné deux rapports d'information.**

### **1. Délibération du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

### **2. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif de la SARL Le Grand Large par la société Socalait SA. L'analyse concurrentielle a en effet conclu à l'absence d'atteinte à la concurrence.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la société Courrier Express et habilité le président du gouvernement à le signer.

## **Secteur de l'énergie**

- Suite à l'avis favorable délivré à l'unanimité par la commission des coûts du système électrique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prolongation des contrats initiaux de deux centrales éoliennes « Eole Prony » situées au Mont-Dore pour une durée de cinq ans. Les contrats actuels fixent le tarif de vente à 18 F CFP/kWh. Les avenants proposent de réduire ce tarif à 16 F CFP/kWh sur les deux prochaines années, puis à 12 F CFP/ kWh sur les trois années restantes. Ces tarifs permettent de financer le démantèlement de ces deux sites, et ne génèrent in fine qu'une faible rentabilité au producteur. Cette baisse de tarif se traduit par ailleurs par un gain pour le système électrique de 150 millions de francs sur les cinq prochaines années.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de visa de long séjour. Il a également émis 18 avis favorables sur des autorisations de travail et une information relative à la délivrance d'un visa diplomatique.

## **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret portant sur les obligations relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

## **Communications du président et des membres du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA). Le compte administratif 2016 de l'EFPA est arrêté à la somme de 996,7 millions de francs en recettes et à la somme de 1,2 milliard de francs en dépenses, traduisant un résultat global déficitaire de 226 995 806 F. Le résultat d'investissement s'établit à - 228 136 659 francs et le résultat de fonctionnement se fixe à 1 140 853 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF), arrêté en recettes de fonctionnement à 6,53 milliards de francs et en dépenses à la somme de 6,51 milliards de francs, faisant apparaître un résultat excédentaire d'environ 20,5 millions de francs pour la section de fonctionnement et d'1,3 million de francs pour la section d'investissement. Le résultat global de l'exercice s'établit donc à 19,2 millions de francs. Le résultat global cumulé s'établit en conséquence à 404,3 millions de francs, composé à 283,7 millions de francs en fonctionnement et 120,6 millions de francs en investissement.